



Entrepreneur et créateur d'espaces verts (H/F)

Nature - Jardins

Chef d'entreprise

Durée

3 ans

Tranche d'âge

18 à 25 ans

25 ans et +

Finalité

Diplôme

Pratique en entreprise / Alternance

Oui

Métier en pénurie / Fonction critique

Non

La légende raconte que l'herbe est toujours plus verte ailleurs. C'est peut-être simplement une question d'entretien ou d'aménagement de jardin. Si vous souhaitez connaître la vérité à ce sujet, et devenir un magicien du jardin, pourquoi ne pas devenir entrepreneur créateur / entrepreneuse créatrice d'espaces verts ?

L'Entrepreneur Créateur et l'Entrepreneuse Créatrice d'espaces verts créent, réalisent et aménagent de toute pièce des jardins, des parcs et des espaces verts. Ils dessinent les plans du jardin en insérant les arbres, les plantes, les parterres et les pelouses selon les envies des clients. Une fois les plans dessinés sur ordinateur et acceptés, ils passent à la conception et à l'aménagement du jardin ou de l'espace vert. Ils ont une grande connaissance des végétaux et des arbres afin de fournir un jardin harmonieux et esthétique.

Au cours de cette formation de chef d'entreprise, vous développerez toutes les compétences et apprendrez toutes les techniques nécessaires au métier **d'Entrepreneur Créateur et d'Entrepreneuse Créatrice d'espaces verts** :

Concevoir des aménagements extérieurs : selon les besoins et envies du client, vous appréhendez et aménagez le jardin en fonction de l'environnement. Vous gerez l'implantation des végétaux mais aussi des structures. Vous dessinez des plans de conception des jardins via des logiciels de dessins sur ordinateur, et les proposez aux clients sur différents supports de présentation. Vous adaptez vos plans selon les aspects esthétiques et environnementaux.



Réaliser des projets d'aménagements : vous analysez les plantes et matériaux présents dans le jardin avant votre intervention. Sur base des plans d'aménagement, du cahier des charges, vous gérez le planning des travaux mais aussi les besoins en matériaux et en main d'œuvre.

Gérer des projets : vous réalisez des projets et des plans que vous présentez et défendez devant les clients. Vous présentez des concours ou des projets devant des jurys pour de remporter des marchés. Grâce aux nouvelles technologies, vous déclinez vos projets sur plusieurs supports, par exemple des conceptions 3D, des maquettes.

Aménager des jardins : vous aménagez et semez des pelouses, des plantations et des végétaux, vous apprenez à réaliser des structures non végétales. Vous gérez l'approvisionnement en marchandises et en matériaux selon vos chantiers. Vous veillez à l'entretien des marchandises périssables.

Gérer son activité professionnelle : vous gérez les différents aspects d'une entreprise, tant le travail que les volets administratifs, sociaux, commerciaux et financiers. Vous planifiez votre activité et celle de votre équipe, vous réalisez des devis. Vous êtes attentif/attentive aux évolutions du secteur afin de proposer des nouveautés à vos clients.

Entretenir des parcs et jardins : vous apprenez les principales techniques d'entretiens des fleurs, plantes et arbres qui composent un jardin. Techniques de tonte, de pelouses, de tailles d'arbres, arbustes, herbacées. Vous apprenez aussi à entretenir les massifs et parterres et les structures non végétales. Pour se faire, vous apprenez à travailler en hauteur en toute sécurité.

Vous travaillez à la fois en **bureaux d'études où vous réalisez la partie créative** via des programmes de dessin accompagné par ordinateur DAO, et **sur le terrain où vous réalisez aux réalisations pratiques** des plans.

Alors si la nature vous appelle et que vous ne savez résister à l'envie d'embellir les jardins de tous vos futurs clients, rendez vous dans l'un des Centres IFAPME qui proposent la formation afin de vous y inscrire !

La pratique en entreprise est obligatoire dans cette formation :

de préférence via le modèle de **formation en alternance** (<https://www.ifapme.be/decouvrir-lalternance>) : ± 8h de cours en horaire décalé et ± 30h de pratique en entreprise par semaine ; rémunérées.

sinon via un ou des **stages de pratique professionnelle** : pour un total de 664h réparties sur les années de formation ; non-rémunérées.

Ces heures de stages sont réparties comme suit :

250 heures en 1ère année

250 heures en 2ème année

164 heures en 3ème année



Débouché(s) métier(s)

Créer / Reprendre une entreprise

Entrepreneur indépendant / Entrepreneuse indépendante

Employé / Employée dans une entreprise de jardins, de paysage, horticoles, pépinières

Débouché(s) future(s) formation(s)

Entrepreneur de jardins (<https://www.ifapme.be/formations/chef-dentreprise/entrepreneur-de-jardins>)

Grimpeur-élagueur (<https://www.ifapme.be/formations/chef-dentreprise/grimpeur-elagueur>)

Point(s) fort(s)

Travail au bureau et sur le terrain Contact client Créativité Activités variées Maîtrise des outils technologiques DAO, 3D, PAO Proche de la nature

Finalité

Diplôme de formation de Chef d'entreprise homologué par la Communauté française Certificat de connaissances de base en gestion Phytolice P2



Conditions d'accès

Conditions générales

Consultez les conditions générales d'accès à la formation pour adultes (<https://www.ifapme.be/formations-pour-adultes>).

Conditions d'admission particulières liées à cette formation

Est admise à la formation de Chef d'entreprise, la personne qui n'est plus soumise à l'obligation scolaire et qui répond à une des conditions ci-après:

être titulaire d'un certificat d'apprentissage en « entrepreneur de jardins »

être titulaire du certificat de l'enseignement secondaire du second degré dans les sections générale, technique ou artistique

être titulaire du certificat de réussite de l'enseignement secondaire du troisième degré de l'enseignement professionnel et, dans ce cas, être en possession du certificat de qualification

être titulaire d'une attestation de réussite de la partie de l'examen de fin d'apprentissage portant sur la formation générale pour autant que les dispositions du plan de formation le permettent (ces personnes ne peuvent suivre que la formation à la gestion)

être titulaire d'une attestation de réussite des épreuves de connaissances générales et professionnelles en apprentissage pour autant que le plan de formation le permette

La personne est admissible en première année de la formation de chef d'entreprise. Elle n'est admise en deuxième année qu'après avoir réussi l'épreuve pratique de la formation en apprentissage.

Les titulaires d'un certificat d'enseignement secondaire inférieur de l'enseignement professionnel délivré avant 1998 sont considérés comme répondant aux conditions d'admission.

La formation est également accessible aux professionnels avec une expérience professionnelle dans le secteur (dossier de motivation à rentrer).

En résumé, la formation en 1ère année de chef d'entreprise est accessible aux candidats ayant réussi l'**année préparatoire** de la formation de chef d'entreprise d'entrepreneurs de jardins (R08) (ou équivalent) ou ayant obtenu le **certificat d'apprentissage d'entrepreneur de jardins (R08, ou équivalent)**.



Aptitudes

L'Entrepreneur créateur et l'Entrepreneuse créatrice d'espaces verts doivent posséder plusieurs qualités :

Contact humain : un contact facile et professionnel est nécessaire puisque le métier impose de nombreuses rencontres : clients avec des demandes particulières, administrations, fournisseurs...

Forme physique : le métier demande une bonne condition physique puisque vous pouvez être amené à manipuler des outils et objets lourds, vous travaillez debout, vous travaillez en extérieur lorsque vous vous rendez sur le chantier.

Présentation et communication : vous serez amené à présenter et décrire des plans de jardins, des plans d'aménagement à des clients à des jurys, il faut donc les convaincre.

Flexibilité : votre emploi du temps dépend de vos chantiers mais aussi de la météo, vous devez donc vous adapter constamment. Vous êtes amené à vous déplacer, à rencontrer des clients.

Rigueur et discipline : vous manipulez des outils qui peuvent être dangereux, vous intervenez sur des arbres ou des éléments structurels. Vous veillez à respecter les normes de sécurité. Vous veillez à l'entretien de votre matériel.

Polyvalence : en tant que chef ou cheffe d'entreprise, vous prenez en charge tous les aspects liés à l'entreprise, cela comprend le travail mais aussi l'administration. Vous travaillez tant sur chantier à l'extérieur que sur ordinateur dans vos bureaux. Vous pouvez être amené à faire des petits travaux de maçonnerie, d'électricité...



Programme

1ère année:

Entretien des parcs et jardins : module « technique » (32h)

Travaux en hauteur (8h)

Entretien des parcs et jardins : module « écologie » (72h)

Aménager des jardins : module « technique » (28h)

Aménager des jardins : module « topographie » (30h)

Aménager des jardins : module « écologie » (32h)

Participer à la gestion de la marchandise (8h)

Participer à la gestion des locaux et du matériel (8h)

Participer à la gestion des locaux et du matériel (8h)

2ème année :

R15/5 Module végétaux - théorie (8h)

R15/5 Module matériaux - théorie (8h)

R15/5 Module dessin - théorie (8h)

R15/5 Mise en couleur (8h)

R15/5 Dessin assisté par ordinateur (8h)

R15/5 Arts & Style des jardins (4h)

R15/5 Atelier conception de projet (28h)

R15/5 Atelier projet matériaux (20h)

R15/5 Atelier projet végétaux (24h)

R15/5 Accompagnement du travail de fin de formation (6h)

R15/5 Phytolice (20h)

R15/5 Gérer son activité (6h)

3ème année :

R15/6 Arts & Style des jardins (4h)

R15/6 Atelier conception de projet (24h)

R15/6 Atelier projet matériaux (24h)



R15/6 Atelier projet végétaux (24h)

R15/6 Techniques spéciales (éclairage, impétrants,...) (10h)

R15/6 Accompagnement du projet de fin de formation (14h)

R15/6 Phytolice (40h)

R15/6 Gérer son activité (8h)

Remboursement Minerval

Dans le cadre du Plan de reconstruction de la Wallonie, l'IFAPME et le Gouvernement wallon, mettent en place des mesures concrètes pour booster l'envie et l'intérêt de ceux qui envisagent de se former dans le secteur de la construction élargi.

Pour ce métier, un **remboursement du minerval** est prévu si l'apprenant et l'apprenante remplissent les conditions d'octroi. Pour plus d'information, consultez [la liste des formations concernées \(https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#remboursement-minerval\)](https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#remboursement-minerval)

Conditions d'octroi :

L'auditeur doit être considéré comme "régulier" au moment de l'agrément : au moins 50 % de présences au cours entre la date de sa première présence et la date de son dernier comptage.

L'auditeur doit avoir presté au moins 30 jours sous convention de stage rémunérée entre le 1er septembre et le 15 décembre 2023.

L'auditeur doit être inscrit dans l'une des [formations adultes suivantes \(https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#remboursement-minerval\)](https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#remboursement-minerval).



S'inscrire à une formation pour adultes

Délais et informations

Les inscriptions sont **ouvertes jusqu'au fin octobre**. En cas d'année préparatoire, les inscriptions sont **possibles jusqu'au 15 novembre**. Il est possible de s'inscrire **formations** (<https://www.ifapme.be/rentree-janvier>) pendant le mois de **janvier**.

Des droits d'inscription sont requis. Le montant varie d'une formation à l'autre mais est compris généralement entre 220 et 350€ ou plus.

Prenez contact avec le **Centre IFAPME** (<https://www.ifapme.be/centres>) qui organise la formation.

S'inscrire

Pour l'inscription proprement dite, munissez-vous des documents suivants :

votre **carte d'identité** ;

une **copie du dernier diplôme** (ou bulletin) obtenu ;

si vous êtes demandeur d'emploi et vous vous inscrivez à une **formation à un "métier en pénurie"** (<https://www.ifapme.be/actualites/metiers-en-penuriecritiques-formations-ifapme-y-repondent>), une **attestation d'inscription au FOREM** (<https://www.leforem.be/>) pour profiter d'un **poss** financier.

Après cette inscription, **si l'Alternance est possible pour cette formation**, vous pouvez trouver une entreprise avec laquelle signer une convention de stage.

Pour signer votre convention ou en cas de difficultés, contactez un Service de l'IFAPME près de chez vous. Pour ce rendez-vous, munissez-vous des documents suivants :

votre **carte d'identité**

la **preuve de votre inscription** à la formation.

